

DOCUMENTS
ET
TEXTES DE LEGISLATION TURQUE

LES EFFETS SOCIAUX ET ECONOMIQUES DU STATIONNEMENT DES FORCES ARMEES DE PAYS MEMBRES DE L'O.T.A.N. SUR LEUR TERRITOIRE RESPECTIF (*)

par

Dr. Edip ÇELİK

Professeur agrégé à la Faculté de Droit d'Istanbul

SOMMAIRE

INTRODUCTION - PREMIERE PARTIE: LES RELATIONS
SOCIALES - DEUXIEME PARTIE: LES RELATIONS
ECONOMIQUES - CONCLUSION

INTRODUCTION

En 1959, j'ai publié dans la "Revue de la Faculté de Droit d'Istanbul", un article intitulé "L'exercice de la compétence juridictionnelle en vertu de la Convention de l'OTAN sur le Statut des Forces".

C'était une étude -d'ailleurs partielle- portant sur des problèmes juridiques qu'engendrent le stationnement des forces armées des pays membres de l'OTAN sur leur territoire respectif et, plus spécialement, des forces armées américaines sur le territoire turc.

L'article VII de ladite Convention avait fait couler beaucoup d'encre et paraissait être la question la plus importante entre l'Etat d'origine et celui de séjour. Mais, d'un point de vue plus général, c'est-à-dire du point de vue de l'intérêt de la Communauté Atlantique, les effets économiques et sociaux de la présence des bases militaires étrangères sur le territoire national d'un pays membre de l'OTAN, me paraissaient encore plus importants. Il fallait donc compléter mon étude.

(*) Rapport présenté à titre de Boursier de l'O.T.A.N. (1961).

Une occasion heureuse m'a permis de réaliser mes plans: profitant d'une bourse de recherches de l'OTAN, j'ai pu visiter en Angleterre, en France et en Allemagne plusieurs bases militaires étrangères. C'étaient -à l'exception de deux bases canadiennes- des bases des forces aériennes ou terrestres américaines. Et une base américaine -il faut le préciser dès maintenant- n'est pas une base militaire au sens naturel et ordinaire du mot. Une base américaine, c'est une ville américaine, plus ou moins grande, dans laquelle vit une communauté bien distincte composée de militaires, de fonctionnaires civils, d'employés et autres personnes. C'est une ville qui se suffit à elle seule; c'est une ville où l'on accomplit parallèlement à la tâche militaire principale, tous les services publics d'une cité moderne, où l'on organise toutes les activités sociales et culturelles nécessaires.

Une base américaine, c'est, en quelque sorte, une "enclave" bien délimitée sur le territoire de l'Etat de séjour.

A côté des champs d'entraînement militaire et des bureaux officiels vous y trouverez un quartier de résidence répondant à toutes les exigences de la vie américaine, des "clubs", de grands magasins, des "super-markets", des institutions scolaires, depuis l'école primaire jusqu'à l'Université, des salles de cinéma, des terrains de jeu, des églises, des postes émetteurs de radio et même de télévision.

Le standard de vie obtenu sur cette base dépasse, généralement de beaucoup, celle de la région sur laquelle elle est située. Mais ce n'est nullement un rideau de fer qui entoure la base et les deux communautés, américaine et locale, se mettent en contact tant sur le plan officiel que sur celui privé. Parmi les inévitables conséquences de ces contacts je me suis efforcé d'étudier particulièrement celles qui sont économiques et sociales.

Il est vrai que la valeur d'une telle étude dépend de l'observation objective des faits ainsi que de la formulation de conclusions objectives.

Ce souci d'objectivité m'a obligé à conduire mes recherches et investigations sur deux plans nettement différents: d'un côté, j'ai eu des entretiens avec les officiels et les particuliers de la base; de l'autre, je me suis mis en contact avec les autorités locales, telles par exemple, le préfet ou major, le procureur, le maire, le pré-

sident de la Chambre de commerce; ainsi qu'avec des personnes de différentes souches sociales, finalement avec les gens de presse comme représentants de l'opinion publique.

Malgré tous mes efforts je ne saurais prétendre que les conclusions que j'ai formulées soient décisives et dotées de 100 % d'objectivisme; en ce sens que ce sont *mes* observations et *mes* conclusions.

Ce que je puis prétendre sans hésitation c'est que je me suis efforcé de voir *ce qui est*, pour en tirer quelques conclusions pour *ce qui doit être*.

J'ai la ferme conviction que la force et l'avenir de l'OTAN dépendent à la fois de la force militaire de l'Organisation et du support moral des peuples qui composent cette grande Communauté dite Atlantique. C'est pourquoi il s'avère nécessaire d'observer les faits tels qu'ils sont, de dégager des points de frictions afin de pouvoir prendre des mesures adéquates pour les éliminer.

S'il est possible de trouver dans ce rapport quelques remarques ou quelques éléments pouvant servir à la réalisation de ce but, ce sera ma plus grande satisfaction et récompense.

P R E M I E R E P A R T I E

LES RELATIONS SOCIALES

J'ai dit qu'une base américaine, c'est en quelque sorte une "enclave" sur le territoire du pays de séjour. Je dois souligner une fois encore que ce n'est nullement un rideau de fer qui l'entoure et la sépare du territoire sur lequel elle est située. Plusieurs sortes de relations, plus ou moins étroites, existent entre la base et la population locale.

Les autorités américaines se mettent en contact avec celles de l'Etat de séjour, elles passent des contrats, de transport par exemple, avec les sociétés nationales privées, elles engagent des employés, elles font des achats etc... Les américains, hommes et femmes, comme simples individus, fréquentent les restaurants et les cafés, se logent même parfois dans le "local economy" comme ils le disent.

Ces relations peuvent être considérées comme naturelles et nécessaires. Mais il y en a d'autres qui peuvent paraître moins nécessaires et qui sont pourtant plus importantes du point de vue de l'intérêt de la Communauté Atlantique.

En effet, les deux communautés doivent se rapprocher, se connaître, s'entendre et s'apprécier. Mais la création de cette sorte de relations est une tâche des plus difficiles; il faudrait, entre autres, franchir les barrières de langue, de tradition, de mentalité, etc.

Le Commandant d'une base aérienne américaine en Angleterre avec qui je m'entretenais au sujet des "community relations" et à qui je disais qu'en Angleterre la communauté de langue des deux peuples était un important facteur de rapprochement, m'avait répondu en disant exactement: "We are speaking the same language but we are thinking differently."

En France, les Américains reprochent aux Français de n'être pas assez laborieux, de consommer trop de boissons alcooliques, de boire même pendant les heures de travail. Et les Français riposent en disant que les Américains ont l'air hautains; ils sont trop bruyants, ne respectent pas le code de la route, se savent pas boire, ils sont de "grands enfants"...

Mais, pour des hommes de bonne volonté, il n'y a pas d'obstacle insurmontable et j'ai eu le grand plaisir de constater que les autorités compétentes de l'Etat d'origine, ainsi que celles du pays de séjour, font de leur mieux pour créer un réseau de bonnes relations entre les deux peuples.

Il m'est un devoir de noter une constatation que j'ai faite dans toutes les régions où sont situées des bases étrangères: l'initiative, en vue de créer des relations amicales entre les deux peuples vient principalement de la part du Commandant de la base par l'intermédiaire de son "Information Office". Je dois me hâter d'ajouter que les relations et les activités sociales entre les deux communautés dépendent dans une large mesure de l'activité de cet Office. Dans les régions mêmes dont la population est la plus conservatrice, la plus xénophobe, un "Information Officer" actif et habile trouve le moyen de préparer un climat favorable aux bonnes relations, ou du moins, de réduire au minimum les causes d'irritation, de frottement et de mésentente.

Il me paraît utile de retracer en quelques lignes le mécanisme de collaboration institué en vue de créer et de maintenir des relations sociales entre la base et la communauté locale.

Comme je l'ai déjà mentionné, c'est principalement l'Information Office de la base qui assume la responsabilité des "community relations". Un officier de cet Office, généralement nommé, "Community Relations Officer" ou "Public Relations Officer", est chargé de préparer le climat favorable aux bonnes relations et d'organiser des activités sociales entre les deux communautés.

En Grande Bretagne, il est en collaboration permanente avec un "Community Relations Officer" britannique qui est généralement une jeune fille, nommée et rémunérée par le "Air Ministry"; elle est donc fonctionnaire britannique.

Cette "Community Relations Officer" britannique a un double rôle: d'une part elle porte une aide précieuse aux militaires étrangers ainsi qu'à leur suite, en vue de les initier à la vie anglaise; d'autre part, elle assure le contact des officiers de l'Information Office avec les personnalités les plus représentatives de la région et participe à l'organisation des activités sociales entre la base et la communauté locale.

En France, le "Community Relations Officer" américain est assisté dans ses fonctions d'un "conseiller aux relations publiques". Ce conseiller, de nationalité française, n'est pas un fonctionnaire du gouvernement français; il est nommé et rétribué conformément au "Statut du personnel recruté pour le compte des forces alliées en France" dont j'aurai l'occasion de parler ultérieurement.

En Allemagne, la situation est presque identique.

Les activités qui donnent à la communauté locale l'occasion de se mettre en contact avec celle de la base peuvent être classées de la façon suivante:

I. — LES ACTIVITES ORGANISEES PAR LA BASE.

Parmi celles-ci on doit mentionner spécialement:

1) "*Armed Forces Day*". Au moins une fois par an, à l'occasion de la Journée des Forces Armées, toutes les bases américaines sont ouvertes au grand public. La communauté locale entière, voisine de la base, est invitée à visiter la base. Ce sont surtout les

bases aériennes qui attirent l'intérêt et la curiosité de la population. Il est mentionné dans le "Community Relations Summary" de l'Headquarters United States Air Forces in Europe (2nd Quarter 1960) qu'en 1960, le nombre de personnes qui ont visité les 23 bases de l'USAFE, s'est élevé à 1.400.000.

La Journée des Forces Armées est, sans aucune doute, d'un grand intérêt pour les visiteurs qui trouvent ainsi le moyen de satisfaire leur curiosité. Mais sa contribution au rapprochement entre la base et la communauté locale ne me paraît pas d'une importance capitale. Les gens d'une région donnée, "visitent" la base qui leur est voisine, comme les Turcs d'Istanbul par exemple, visitent un porte-avion américain ancré pour quelques jours dans le Bosphore.

2) Du point de vue des rapports sociaux entre la base et la communauté locale, une autre série de visites, également organisée par l'Information Office, mérite à mon avis une plus grande attention.

Je veux parler des journées telles que le "clergical day", "teacher day" etc. L'Information Office, avec la collaboration de l'officier ou du conseiller des relations publiques invitent à la base certaines groupes de personnes qui sont en contact continu avec la grande masse de la population régionale, telles par exemple, les instituteurs, les professeurs de lycée, les curés, les pasteurs, etc..

J'ai assisté à une "clergical day" sur une base aérienne en Angleterre. Les représentants des diverses églises de la région étaient présents à la réunion. On a discuté des problèmes communs, on a exposé les difficultés, on a suggéré des moyens de les résoudre; la réunion s'est déroulée et terminée dans la plus grande compréhension.

Ces sortes de réunions me paraissent avoir une très grande importance; car, il faut l'avouer, les grandes masses populaires n'ont une idée exacte ni sur les fonctions d'une base militaire située sur le sol de leur propre pays, ni sur les militaires et leurs familles vivant dans un cercle étranger au leur. La grande masse voit "les uniformes" étrangers, mais ne cherche pas à découvrir l'"homme" qui les porte. Il ne le connaît point; mais il a des préjugés. Une des grandes causes d'une certaine hostilité contre la présence des bases étrangères que l'on constate souvent dans la grande masse,

réside à mon avis dans cette méconnaissance. Comme il n'est pas possible d'ouvrir les portes de la base militaire tous les jours à la visite de la population locale, il me paraît très utile d'organiser assez souvent ces sortes de réunions et de donner ainsi aux personnes qui sont en contact permanent avec la grande masse, l'occasion de constater de plus près la vie que l'on mène sur la base et de voir que ce n'est nullement un abîme qui sépare les deux communautés.

II. — LES ACTIVITES ORGANISEES AVEC LA COLLABORATION DES DEUX COMMUNAUTES.

1) *Les Clubs.* Les activités des clubs sociaux contribuent dans une large mesure à la création de bonnes relations entre les deux peuples.

On peut en distinguer trois sortes: ceux qui sont créés sur la base et dont les membres sont uniquement les ressortissants du pays d'origine; ceux qui sont formés en dehors de la base par les citoyens du pays de séjour; et ceux finalement qui réunissent les membres appartenant aux communautés, tels par exemple, les clubs anglo-américain, franco-américain ou turco-américain.

L'activité des deux premiers est, en principe, réservée aux membres seuls, tandis que celle des derniers est orientée principalement vers la création de liens amicaux entre les deux peuples. Du point de vue de l'intérêt de la Communauté Atlantique, c'est donc l'activité de ces derniers qui peut paraître la plus importante. Mais j'ai eu l'occasion de constater que les premiers aussi jouent sur ce terrain un rôle qui n'est point négligeable. Les membres d'un club de la base cherchent à se mettre en contact avec ceux d'un club local et ces derniers les accueillent très favorablement. Si l'on ne perd pas de vue le point que les membres d'un club du pays de séjour sont beaucoup plus nombreux que ceux d'un club anglo-américain ou franco-américain, par exemple, on comprendrait plus aisément leur contribution au rapprochement des deux communautés. Il serait donc souhaitable de pousser plus loin les rapports entre les clubs de la base et ceux de la région afin de pouvoir attirer les gens de la base dans le sein de la communauté locale.

Quant aux clubs dont les membres sont des deux communautés, il serait souhaitable que leurs activités ne soient pas ouvertes aux seuls membres et qu'elles soient dirigées de façon à pouvoir créer le plus de contacts possibles entre les deux peuples. Pendant mon voyage j'ai visité plusieurs villes et villages où sont situées des bases militaires étrangères et je me suis entretenu avec plusieurs personnes que j'ai rencontrées dans la rue, dans un restaurant ou dans un café. J'ai constaté que la grande majorité de la masse n'a une idée exacte ni sur l'OTAN, ni sur les fonctions de la base de l'OTAN qui est voisine de son domicile. Je puis même affirmer que le simple individu ne sait pas si c'est une base militaire d'un pays étranger ou une base de l'OTAN. Il voit à l'entrée de la base ou du quartier général, flotter seulement deux drapeaux: celui d'un Etat étranger et le sien et croit que c'est simplement une base militaire étrangère d'un Etat ami. Je dois noter en passant que si le drapeau de l'OTAN flottait entre les deux drapeaux de l'Etat d'origine et celui de séjour, il attirerait sûrement l'attention du grand public et le forcerait à rechercher la réponse à la question suivante: pourquoi ce drapeau flotte-t-il à l'entrée de la base?

Mais je crois que la tâche de répondre à cette question et d'éclairer le public sur l'OTAN et la Communauté Atlantique incombe en grande partie aux clubs réunissant les membres des deux communautés; et cela surtout dans les petites villes ou villages.

2) *Les activités sportives.* Une autre série d'activités qui donne aux deux communautés l'occasion de se mettre en contact est celle qui est organisée sur le plan sportif.

On peut en distinguer plusieurs sortes:

a) Il y a tout d'abord les parties de chasse ou de pêche qui réunissent les amateurs des deux communautés.

b) En second lieu, on doit parler des sports d'équipe qui ne sont pratiqués que très rarement en Europe et qui sont par contre très populaires aux Etats-Unis, comme par exemple, le baseball et le football américain.

Les jeunes gens de la région qui s'intéressent à ces sports ont la possibilité de voir sur le terrain de sport de la base, les rencontres organisées entre les équipes américaines.

c) En troisième lieu, et à ma constatation comme étant la plus importante, on doit mentionner la participation des athlètes américains aux activités sportives des clubs locaux. Cette participation est surtout précieuse pour les clubs locaux de basketball. Les américains, très bons joueurs de basketball, prennent facilement place dans les équipes locales et contribuent dans une large mesure à élever le niveau de ce sport.

Un joueur américain qui prend place dans une équipe locale devient populaire en très peu de temps. Pour en citer un exemple, je me contente de reproduire une nouvelle publiée dans "The Stars and Stripes" du 19 Janvier 1961 sous le titre de "French Town Asks to Keep Cager": "One decision affecting international relations that President-elect John. F. Kennedy may have to face after he takes office, is whether or not Sp4 John Givens must rotate back to the States in June.

"Members of the town basketball team of Pont l'Evêque, noted Normandy cheese-making center, have written a letter to Mr. Kennedy urging him as commander-in-chief of the U.S. Armed Forces, to get Givens overseas tour extended for, say another 18 months. The reason: so that Givens can continue to serve as the most valuable player on the Pont l'Evêque team. The 24 year-old soldier, whose home town is Milwaukee, is stationed at the U.S. Aerial Support Center here....".

d) Toujours sur le plan des activités sportives, je dois finalement parler des rencontres organisées entre les équipes de la base et celles de la région.

Ces rencontres de soccer, de basketball ou de boxe, se déroulent généralement sur le terrain ou la salle de sport de la base et les supporters des deux équipes se trouvent réunis autour de ce terrain ou dans cette salle.

On serait tenté de croire que c'est là une occasion pour le rapprochement des deux communautés. Pourtant ma constatation et mes investigations m'ont appris que ce n'est nullement le cas.

Un fonctionnaire civil américain avec qui je me suis entretenu longuement à Chateauroux, au sujet des "community relations" m'en avait expliqué la raison de la façon suivante:

"Il est vrai que les activités sportives contribuent largement au rapprochement des deux peuples, à condition que celles-ci soient

organisées de façon à réunir les athlètes de la base et de la région dans une même équipe. Les rencontres entre une équipe américaine et une équipe locale, se déroulent, dans la plupart des cas, dans une atmosphère plutôt tendue. Quand le rival est une équipe américaine, le spectateur français supporte son équipe plus chaleureusement que d'habitude. A la fin de la partie, il quitte le terrain de la base content si c'est son équipe qui a remporté la victoire, mécontent si c'est l'équipe américaine qui est le vainqueur. On n'en tire aucun profit en faveur des *community relations*".

Ce sont là les opinions certainement personnelles d'un américain vivant sur la base, mais qui me paraissent refléter une réalité telle qu'elle est.

III. — AUTRES ACTIVITES ET PROBLEMES

Il est évident qu'en dehors des activités sociales organisées, il existe entre les deux communautés d'autres sortes de relations sociales et permanentes et des problèmes qui en surgissent.

Vues de l'angle de la Communauté Atlantique, ces relations peuvent être groupées en deux catégories: A. — Celles qui contribuent au rapprochement des deux peuples; B. — Celles qui engendrent au contraire une certaine hostilité contre la présence des forces armées étrangères sur le territoire d'un Etat donné.

A. — Les actes et activités contribuant au rapprochement des peuples.

Parmi ceux-ci on doit mentionner tout spécialement:

1) *Les actes de charité, d'aide et de bienfaisance :*

a) Dans toutes les régions où sont situées des bases militaires américaines ou canadiennes que j'ai eu l'occasion de visiter, la population est unanime sur le fait suivant: la générosité des américains et des canadiens quant aux actes de charité, d'aide et de bienfaisance. Pour pouvoir montrer à quel point ces actes sont appréciés, je me réfère à un article paru dans "East Anglian Daily Times" du 27 Janvier 1960, sous le titre de "Thanks to American Forces": "It is truly said that a kindly act is a wonderful thing, and it was good to hear warm expressions of thanks at the meeting of

the East Suffolk County Council recently. Mr. W. C. Reade, chairman of the Children's Committee, who for years has taken real interest in this phase of country service, found unanimously carried a resolution placing on record the very real appreciation of the many act of kindness and generosity shown to old people and children in the care of County Council at Christmas and other times by members of the American Forces Stationed in the county and a copy of the resolution has gone to Col. H. Crouch, Commander, 81st Tactical Fighter Wing, R. A. F. Wentwaters, Woodbridge."

En effet, le jour de Noel, les orphelins, les vieillards et les familles pauvres de la région voisine d'une base américaine ou canadienne, reçoivent une quantité considérable de cadeaux (Voir: *The Tascom Times*, Verdun, Vol. I, No. 41, Décembre 1960, pp. 6-7).

Les Américains s'intéressent de très près aux orphelinats. Un certain nombre de familles américaines ont adopté des orphelins et je puis dire que chacune des bases soutient un ou plusieurs orphelinats (Voir: *The Tascom Times*, Verdun, Vol. I, No. 40, 10 Décembre 1960, p. 3).

b) Dans les petites villes ou villages où les possibilités des municipalités sont très limitées, on bénéficie largement de grandes et modernes machines de construction de la base. Pour en donner un exemple concret, je me contente de citer ce qui m'a été raconté dans une petite ville française du sud-ouest: le terrain de jeu du stade municipal était devenu impraticable et il était impossible de le réparer avec les moyens dont disposait la municipalité. Les dirigeants de l'association sportive de la jeunesse ont eu l'idée de solliciter l'aide du commandant de la base voisine qui a immédiatement mobilisé son personnel technique. Dans un très court délai le terrain était réparé et redevenu praticable.

c) Il m'a été reporté aussi, qu'en cas d'incendie de forêt ou de tout autre désastre, les américains mettaient tous leurs moyens à la disposition des autorités locales.

d) Un acte dont on m'a parlé plus d'une fois et avec beaucoup d'estime et d'admiration était l'aide apportée par les américains à une petite fille malade. Je me contente de reproduire un passage du "Panorama" journal réservé au personnel de la Ligne

de Communication (No. 27, Novembre 1960): "Un Avion Américain, dernière chance pour Monique. — Le Pèlerinage de la dernière chance a été entrepris par une fillette de trois ans, la petite Monique Esch, dont les parents sont domiciliés à Saint Avoild (Mcselle). L'enfant, atteinte d'une maladie incurable et dont les jours sont comptés, a pris dernièrement l'avion pour Lourdes à bord d'un appareil mis à la disposition des parents par l'Armée Américaine. En quatre heures la fillette était arrivée à Tarbes. Sur la piste attendaient différentes personnalité ecclésiastiques qui ont pris en charge Monique et l'on conduite en voiture jusqu'à la grotte. Le même jour, la petite malade reprenait place à bord de DC 4 et à 21 h 30, l'avion se posait à Grostenquin".

e) La participation des bases, les jours de fêtes nationales, aux cérémonies et défilés militaires est très appréciée par la population locale et contribue largement à la création d'un climat très favorable aux bonnes relations entre les deux peuples.

2) *Les relations de voisinage entre les familles.*

Comme je l'ai déjà dit dans l'introduction, un nombre considérable de familles américaines ont leur habitation dans le "local economy". Ce fait, qui crée ou qui doit créer des relations de voisinage quasi-naturelles, je le considère-malgré certains incidents et les imperfections du système de logement adopté par les américains-comme un facteur favorable pour le rapprochement des deux peuples. Un autre observateur l'aurait peut-être classé dans la catégorie "défavorable" pour des raisons que je tâcherai d'expliquer ci-dessous, en fonction d'exemples qui m'ont été reportés par la population locale:

"Les Américains vivent dans la base, même s'ils sont logés dans le local economy". Cette phrase, je l'ai entendue maintes fois en France, en Grande Bretagne, en Allemagne et en Turquie.

Dans une ville anglaise, une lady avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir longuement au sujet des "community relations" m'a décrit cette situation de la façon suivante:

"Il y a deux familles américaines qui habitent notre quartier. Elles ont naturellement deux voitures. Le matin, les deux maris prennent l'une d'elles et vont à la base ensemble. Vers midi, les deux femmes se placent dans l'autre voiture et roulent vers la base. Le soir, souvent à une heure très tardive, les deux familles retour-

nent à leur maison, chacune dans leur propre voiture; je n'ai l'occasion d'échanger un bonjour avec mes voisines que chez le coiffeur."

Ces paroles reflétaient sans doute une réalité. Mais peut-on la généraliser? Je ne le crois pas. J'ai constaté que cette question est liée dans une large mesure au niveau intellectuel de la famille qui occupe une maison dans le local economy. Ceux qui ont atteint un certain niveau intellectuel ne se contentent pas, sur le vieux continent, des possibilités matérielles qui leur sont fournies par la base. Ils ont le désir de voir, d'apprendre, de connaître, de se mettre en contact avec leurs voisins, de discuter les problèmes communs, de vivre vraiment dans la société où ils vivent. Un fonctionnaire civil américain, qui avait bien constaté cette situation m'avait parlé de l'imperfection du système de logement adopté et appliqué par les autorités compétentes américaines. En effet, il y a deux sortes de logement: *on base* et *off base*. Le nombre de logements *on base* n'étant généralement pas suffisant, certaines familles se voient obligées d'avoir une maison en ville. Les logements *on base* disponibles sont affectés, par priorité, au personnel militaire ayant une charge importante ou un grade élevé. Il est évident que le seul critère du niveau intellectuel n'est ni l'importance de la fonction, ni le grade. Mais, en règle générale, l'un suppose l'autre.

Le judge advocate d'une base américaine située en Angleterre m'a dit: "Dans cet office nous sommes tous des juristes. Et nous sommes tous logés *on base*. Personnellement, je n'ai aucune relation avec aucun juriste anglais parce que je travaille en base et que je vis en base."

Le fonctionnaire civil américain qui avait constaté cette situation, estimait qu'il fallait changer le système et loger plutôt ceux qui ont un niveau intellectuel et professionnel élevé dans le local economy.

Le commandant d'une base américaine en France partage la même opinion. Il m'a dit que le meilleur moyen pour connaître un peuple, c'est de vivre dans ce peuple. C'est pourquoi il est tout à fait hostile à la construction des "housing areas" et il ajoute qu'au Japon, le Général McArthur encourageait son personnel à louer un appartement dans le local economy.

Cette solution, si réalisable, contribuerait beaucoup à l'interpénétration des deux peuples.

Malgré cet état de choses, les relations de voisinage entre les familles doivent être classées parmi les facteurs favorables à la création d'une idée de Communauté Atlantique. C'est surtout par l'intermédiaire des enfants qui deviennent camarades que les familles voisines, américaines et locales, se mettent en contact. En effet, les enfants s'entremêlent facilement et commencent à jouer ensemble. Mais sur ce plan encore, je dois faire une réserve; car mes observations et constatations dans toutes les régions que j'ai visitées, ne m'ont pas permis de tirer une conclusion générale. Dans une ville anglaise, par exemple, on m'a dit que les enfants, américains et anglais, ne pouvaient pas jouer ensemble, parce que leurs jeux sont absolument différents. Dans une autre région, j'ai appris que les enfants s'entendaient à merveille.

3) *Le rôle des établissements scolaires*

Le contact entre enfants, qui me paraît extrêmement utile pour l'avenir, est assuré d'une autre façon dans les établissements scolaires.

a) J'ai voulu savoir si les familles américaines envoyaient leurs enfants aux établissements scolaires du pays de séjour.

En Angleterre, le nombre des enfants américains fréquentant les écoles anglaises est relativement faible. Deux mobiles conduisent les familles américaines à préférer l'école de la base: d'abord - et cela est surtout vrai pour les familles qui sont logées en base - le problème des moyens de locomotion, de transport entre la maison et l'école; ensuite la différence du système pédagogique entre les deux pays. La famille, rentrée aux Etats-Unis, l'enfant continuera ses études dans une école américaine; il doit donc commencer dans une école américaine.

En France et en Allemagne, le nombre des enfants américains qui fréquentent les écoles locales est sensiblement plus élevé; mais par rapport à ceux qui font leurs études aux écoles américaines, ce nombre est encore faible. Dans ces deux pays, l'avantage pour les américains des établissements scolaires nationaux, c'est la possibilité d'apprendre une langue étrangère.

b) Sur le même plan, on doit parler encore de la collaboration établie dans certaines régions, entre les établissements scolaires de la base et ceux de la localité.

Cette collaboration s'effectue, soit par des échanges de professeurs, soit par des échanges d'élèves. Un instituteur ou un professeur d'une école de la région vient enseigner, par exemple, une ou deux fois par semaine dans une école de la base et vice versa. Ou encore, les élèves d'une classe de l'école américaine fréquentent ensemble, et suivant un programme établi, la classe correspondante d'une école locale. Un rapprochement parmi la jeunesse des deux peuples se réalise ainsi.

c) Je voudrais enfin ajouter quelques mots au sujet des "classes bilingues" que l'on essaie d'organiser au Lycée Jean Giraudoux (Châteauroux). J'ai eu l'occasion de m'entretenir à ce sujet avec le proviseur du lycée. Il m'a assuré que cette tentative s'est avérée très encourageante; le résultat obtenu était très satisfaisant. Les élèves français et américains qui fréquentent ces classes bilingues s'interpénétraient facilement. Mais, de l'avis du proviseur, ce n'est là qu'une tentative et une tentative qui doit mener à l'institution d'une école vraiment internationale.

B. — Les actes et les activités défavorables au rapprochement des peuples.

Il est évident qu'entre deux communautés bien distinctes l'une de l'autre quant à leur langue, leurs traditions et leur mentalité, peuvent surgir bien des points de frottement, de friction et de mécontentement. Un certain comportement toléré dans une société, ne l'est pas si l'auteur de ce comportement appartient à une autre communauté. Cela est surtout vrai si cette deuxième communauté est située sur une portion du territoire de la première.

Je me suis efforcé, durant mon voyage, de rechercher les causes de frottement et de mécontentement. J'estime nécessaire de les connaître afin de pouvoir envisager les moyens de les éliminer.

Je me m'arrêterai que sur quelques questions qui me paraissent des plus importantes:

1) *Les facteurs psychologiques.*

a) Dans toutes les régions où sont situées les bases militaires étrangères et que j'ai eu l'occasion de visiter, j'ai pu constater que la grande masse populaire préfère une attitude plutôt réservée et se tient à l'écart de la communauté américaine.

En Angleterre, par exemple, si vous vous entretenez avec un habitant d'une petite ville voisine d'une base américaine au sujet de la communauté américaine habitant la même ville, il vous dira: "They are accepted in this country". En effet ils sont vraiment "acceptés"; en ce sens que cette communauté est acceptée à vivre séparément et parallèlement à la communauté locale. Si l'anglais n'est pas contre la présence des forces américaines sur le territoire de son pays, il est du moins indifférent. Un rapprochement, une interpénétration, une vie sociale commune, c'est sans aucune doute, chose très exceptionnelle. Avant de visiter les régions où sont situées des bases américaines, j'avais pourtant la certitude qu'entre ces deux peuples qui parlaient la même langue, les relations seraient plus faciles et plus serrées. J'ai vu qu'il n'en était nullement ainsi. J'ai constaté personnellement, de ce point de vue et malgré la barrière de langue, qu'en France et en Allemagne la situation est meilleure.

J'ai voulu connaître les causes de cette indifférence des anglais à l'égard des américains. Je crois que la vérité réside dans ces paroles d'un grand fermier de Norfolk: "Pour les habitants de cette région, un anglais même, qui n'y est pas né, est considéré comme un étranger".

En effet, cette partie de l'Angleterre que l'on appelle East Anglia, dont la principale occupation de la population est l'agriculture, est une région des plus conservatrices.

b) Parmi les facteurs d'ordre psychologique qui nuisent plus ou moins aux bonnes relations — le mot est peut-être un peu fort, mais j'oserai le prononcer — une sorte de jalousie vient au premier plan.

Il est vrai que les bases militaires ne sont pas situées dans les grands centres, mais plutôt aux environs de petites villes ou villages dont la majorité de la population a un standard de vie inférieur à celui offert aux américains. "Le traitement mensuel d'un sergent

américain est beaucoup plus élevé que celui d'un directeur de banque" m'avait dit un fonctionnaire français de Châteauroux. Le personnel américain bénéficie en plus d'autres privilèges: la possibilité d'acheter beaucoup moins cher, au commissariat, au PX ou AFEX. Il a même le droit d'acheter l'essence de sa voiture privée à un prix très réduit.

Tous ces privilèges qui le retirent du marché local, provoquent une sorte de jalousie.

Peut-on envisager des moyens en vue d'éliminer les causes de cette jalousie? A mon avis, c'est vraiment très difficile. Dans la seconde partie de mon rapport, je tâcherai de formuler quelques suggestions; mais je dois noter dès maintenant que le moyen qui me paraît le plus sûr, est celui qui est la plus difficile à réaliser. On se plaint surtout de la situation privilégiée du personnel américain. Mais cette situation semble privilégiée quand on la compare avec le standard moyen de la vie européenne. Tandis que cette même situation peut ne pas sembler tellement enviable si on la compare avec celle d'un américain du même niveau professionnel travaillant aux Etats-Unis. Il me paraît assez normal qu'un officier américain envoyé à l'étranger pour une durée de deux ou trois ans, et accompagné des sa famille, profite de certaines facilités et privilèges. Le contraire serait lui demander trop de sacrifice. Pour pouvoir accomplir sa fonction telle qu'on la lui demande, il est permis d'exiger le minimum de confort auquel on s'est habitué. Cela est surtout vrai quand on est à l'étranger et quand on est en temps de paix.

c) Sur ce même plan, je dois parler d'autres sortes d'actes et de comportements qui provoquent un effet nuisible sur la psychologie de la population locale.

En premier lieu, tout le personnel américain doit avoir présent à l'esprit qu'il se trouve sur le territoire d'un pays possédant la pleine souveraineté et indépendance; un pays du monde libre qui partage la même responsabilité quant au maintien de la sécurité et de la paix. Il doit aussi se rappeler que la Force Américaine à laquelle il est rattaché n'est point une force d'invasion ou d'occupation; qu'il est soumis, en règle générale, à la juridiction de l'Etat de séjour et que sa situation n'est nullement comparable à celle d'extraterritorialité. Toutes les immunités et privilèges qui lui sont accordés se rattachent à ses fonctions officielles; en dehors

de ses fonctions il est un "étranger" comme les autres, mais à la différence de ces derniers il est un représentant semi-officiel de son pays. Par conséquent, il ne doit pas faire ce qu'il ne peut pas faire aux Etats-Unis et il ne doit pas faire non plus tout ce qu'il peut faire aux Etats-Unis.

d) Un autre point qui me paraît très important et qui influe beaucoup sur l'opinion publique du pays de séjour, c'est la façon dont est appliquée, parfois abusivement, la "Convention entre les Etats Parties à l'OTAN sur le Statut de leurs Forces".

— En premier lieu, la grande masse populaire n'a pas toujours une idée exacte du sens et de la portée de ladite Convention. De ce fait, si même les autorités militaires de l'Etat d'origine exercent le droit de juridiction prioritaire en vertu de la Convention, la population locale voit dans cet acte quelque chose d'humiliant pour son amour propre national, une sorte d'intervention dans les affaires internes de son pays. La presse, dans la plupart des cas, suscite plutôt sa réaction.

— En second lieu, et beaucoup plus importante quant à ses conséquences vues sous l'angle de l'intérêt de la Communauté Atlantique, est la mauvaise application, l'application abusive de cette Convention.

Il est vrai que l'article VII (3, a, ii) de la Convention confère aux autorités de l'Etat d'origine le droit d'exercer une juridiction prioritaire en ce qui concerne "les infractions résultant de tout acte ou négligence accomplis dans l'exécution du service". Mais la Convention ne contient aucune disposition explicite sur le droit de qualification du délit commis. Cette carence de la Convention est comblée soit par une loi du pays de séjour, soit par un accord bilatéral entre les gouvernements intéressés. En Grande Bretagne par exemple, c'est le "Visiting Foreign Armed Forces Act" et en Turquie, un échange de lettres entre le Ministère des Affaires Etrangères de la République de Turquie et l'Ambassadeur des Etats-Unis à Ankara portant la date du 28 Juillet 1956.

D'après la loi britannique "the certificate of the commander in chief is considered as an evidence unless the contrary is shown", tandis qu'en vertu de l'échange de lettres turco-américaine, si le Commandant en chef américain est d'avis que "the offence or the act of omission is done in connection with the performance of

official duty or in the performance of official duty", les autorités judiciaires turques sont obligées de se déssaisir de la question.

Il apparaît clairement de ces deux textes qu'en Grande Bretagne, si un conflit de qualification surgit entre les autorités du pays d'origine et celles anglaises, le droit du dernier mot appartient à ces dernières. La situation est identique en France. Tandis qu'en Turquie elle est diamétralement opposée en vertu de la stipulation de l'échange de lettres sus-mentionnée; ce sont les autorités américaines qui ont le droit du dernier mot. La qualification faite par elles est définitive et il n'est pas permis de démontrer devant un tribunal turc que l'acte, considéré par le commandant américain comme accompli dans l'exécution du service, n'est nullement en relation avec le service.

Dans le premier cas, — en Angleterre et en France par exemple —, avant de déclarer que l'acte est commis dans l'exécution du service, le commandant américain se sent obligé d'être très prudent, très objectif et sûr que l'acte est vraiment commis dans l'exécution du service. Sinon il risque de se mettre en désaccord avec les autorités du pays de séjour et il sait que le droit du dernier mot ne lui appartient pas.

En Turquie, plus d'une fois, l'opinion publique a été blessée par l'abus de ce droit de qualification unilatéral. Pour en donner les exemples, je citerai les affaires du Sgt. Thomas D. Berry et du Lt. Col. Morrison. Le premier, avait heurté et causé la mort d'un officier turc, un dimanche vers 19 heures du soir, roulant dans sa voiture privée. Le second avait eu un accident de route et causé la mort d'un soldat et la mutilation de plusieurs. L'enquête préliminaire avait mis en évidence qu'il était sorti du club américain et qu'il avait pris de l'alcool. Pour tous les deux les tribunaux turcs n'ont pas pu se prononcer étant donné que le commandant en chef américain en Turquie avait qualifié ces actes comme étant "commis dans l'exécution du service".

La presse turque avait protesté énergiquement mais sans résultat. Le Sgt et le Lt. Col ont échappés aux poursuites pénales; mais du point de vue de l'intérêt des deux peuples on a beaucoup perdu. Avant l'intervention des autorités américaines ces deux accidents étaient considérés comme de simples accidents de route; après cette intervention la situation s'est aggravée et est devenue

une question délicate mettant en cause l'indépendance et l'égalité réciproque des États.

A notre avis, pour combler cette lacune de la Convention et pour uniformiser sa pratique et son application sur les territoires de tous les États membres, il serait souhaitable de réviser la Convention et d'y insérer une disposition sans équivoque quant à l'organe compétent pour décider en dernier ressort sur la nature de délit commis.

2) "Noise Problem".

L'un des grands problèmes des bases aériennes est sans doute celui que l'on appelle le "noise problem". Dans toutes les régions où sont situées des bases aériennes, la population locale se plaint du bruit causé par les avions à réaction. Ce bruit en effet menace la paix et la tranquillité des villes et villages voisins de la base, mais il est inévitable.

Pour réduire les plaintes au minimum, les autorités compétentes des bases aériennes ne manquent pas de rechercher des solutions et de collaborer sur ce plan avec les autorités locales.

Nous pouvons lire, par exemple, dans l'"Ambassador's Award Report" (1 July 1959 to 30 June 1960) de l'Headquarters 10th Tactical Reconnaissance Wing, RAF. Alconbury, Huntingdonshire, le passage suivant:

"The third problem had to do with noise abatement. This came as somewhat of a surprise in as much as the units which were assigned to Alconbury prior to the arrival of the 10th Wing were equipped with similar type aircraft. Unfortunately, many aircraft maintenance and supply problems were encountered at the outset of our arrival in England which necessitated a twentyfour hour day maintenance schedule for aircraft and extensive engine run-ups around the clock. The latter prompted many complaints which was understandable since it disrupted the peace and serenity of residents in Alconbury village.

"The Commander was immediately responsive to these complaints and called a meeting of interested personnel, i.e., Information Officer, Base Commander, and Maintenance Officer. As a direct result, it was decided that only in the event of preasing

military requirements and with specific approval by the chief of maintenance, would an aircraft be run-up between the hours of 11.00 p.m. and 7.00 a.m. It was further decided that in the event such a run-up was necessary, aircraft would be towed by a tug to a remote location on the base near a wooded area. Immediate steps were taken also to request construction of blast reflectors on all hardstands on the open side of Alconbury near the village.

"The Information Officer and the RAF Liaison Officer assigned to Alconbury, made a personnel visit to the village spokesman and outlined in detail the Commander's plan to reduce unnecessary noise. Citizens of the village were quite satisfied with the prompt action taken.

"On occasions when it was necessary to run-up an aircraft between 11.00 p.m. and 7.00 a.m., a few complaints were received. In this regard the explanation for the run-up was immediately forthcoming and the complainant was apparently satisfied.

"Blast reflectors have now been installed, and since that time, not a single complaint concerning noise has been received. Again, it is felt that the positive action of the Wing Commander in utilizing the tools available to him resolved a potentially serious community relations problem."

Il m'a été rapporté que les plaintes sont plus fréquentes pendant les mois d'été, parce que les jours sont plus longs et que toutes les fenêtres sont ouvertes.

Je crois cependant que ce problème du bruit des avions à réaction n'est pas et ne doit pas être considéré comme étant un problème spécifiquement américain ou un problème de l'OTAN. On n'est pas contre les américains ou contre l'OTAN parce que les avions à réaction font du bruit. Les habitants d'Alconbury se plaignent du bruit, comme ceux de Queens se plaignent de celui causé par les avions à réaction utilisant l'aérodrome d'Idlewild.

C. — La prostitution.

Il est certain que le stationnement d'une base militaire (étrangère ou nationale) dans une région donnée augmente la prostitution. Le degré de gravité et l'importance du problème varient suivant qu'il s'agit d'un grand centre ou d'une petite ville ou d'un village.

Dans les grands centres, la prostitution ne constitue pas un problème. Cela pour deux raisons: la première c'est que, dans une grande ville, elle passe inaperçue et, si ce n'est pas le cas, elle est plus tolérée; la seconde, c'est qu'il est plus facile de prendre des mesures afin de réduire au minimum ses inconvénients; parce que les autorités militaires connaissent les lieux fréquentés par les respectueuses. On m'a rapporté, lorsqu je visitais Wiesbaden, par exemple, que le "Valhalla Bar and Dance" était appelé par les GI's "The Sex PX". Mais les autorités américaines ont un système de contrôle efficace: elles peuvent mettre "off-limit" les maisons de mauvaise réputation, c'est-à-dire qu'elles peuvent interdire aux militaires la fréquentation de certains cafés ou bars. Cette mesure peut être prise, soit directement, soit sur la demande de la population ou des autorités locales.

Ce sont plutôt les cafés et les bars que fréquentent les respectueuses et où l'on sert les "narcotic drugs" qui sont mis off-limit.

Dans les petites villes la situation est différente. Car la population est moins tolérante, plus attentive et plus sensible.

Dans une petite ville française, par exemple, j'avais demandé à un fonctionnaire américain si les jeunes filles sortaient avec les américains. Il m'avait répondu que oui. Mais il avait ajouté: "Ce sont plutôt des respectueuses ou des filles de la basse classe. Le célibataire américain doit choisir: se priver de ce plaisir ou sortir avec ces filles." Je lui avais demandé encore, de quel oeil on regardait les filles qui sortaient avec les américains et il m'avait répondu de la façon suivante: "On les regarde comme celles qui sortaient avec les soldats allemands pendant l'occupation".

Aux dires des autorités officielles, la présence des bases américaines augmente la prostitution. Les respectueuses font même de grandes distances pour venir de Paris à Orléans, à Châteauroux, à Saumur, par exemple, et l'affluence est surtout grande les jours de paie des soldats américains.

Mais dans des villes où la population s'est habituée à la présence des militaires, comme à Saumur où est située l'École de Cavalerie, cette question est mieux tolérée par les habitants et n'est pas considérée comme étant le résultat de la présence des américains. On estime que, depuis César, les soldats ont souvent soif et ont un faible pour le beau sexe.

Pour conclure je puis dire que la prostitution ne constitue pas un problème épineux et grâce à la collaboration de la police américaine et locale, les inconvénients peuvent être réduits au minimum.

D. — Le rôle de la Presse.

Une petite église, datant du onzième siècle se trouve tout près d'une base aérienne américaine stationnée en Angleterre. Pour la population de cette région la visite de cette petite église est devenue presque une tradition. Mais pour ceux qui viennent par la route principale, il est nécessaire de traverser la base, y compris la piste, pour se rendre à l'église. Pourtant la traversée est défendue pour des raisons de sécurité. Pour éviter un incident probable et pour assurer la sécurité de ceux qui voudraient visiter l'église, le commandant de la base a eu l'idée de mettre à leur disposition des moyens de transports (des station wagen) manœuvrés par le personnel qualifié américain, et la traversée de la base est ainsi assurée.

Le lendemain, grande surprise pour le commandant de la base: un journal donne la nouvelle d'une façon tout à fait contraire à la réalité des choses, prétendant que les autorités américaines ont fermé la route, et ont défendu la visite de l'église.

Le bruit s'en est répandu et des correspondants de journaux, de T.S.F. et de T.V., venant de toutes les parties de l'Angleterre se sont précipités vers la base en question. Mais ils ont vu et il leur est expliqué que la vérité n'est nullement comme l'a présentée la presse.

Ce petit événement suffit, à mon sens, pour mettre en lumière le rôle et l'importance capitale de la presse quant aux maintien et intérêt des "community relations".

Fort heureusement les autorités américaines sont parfaitement conscientes de cette importance et tous les Information Offices sont spécialement chargés de se mettre en contact, le plus souvent possible, avec les administrateurs et correspondants de la presse locale, ainsi que de suivre très attentivement les articles et nouvelles, favorables et défavorables, parus dans la presse.

A cet égard, c'est-à-dire du point de vue des relations des In-

formation Offices avec la presse, il faut distinguer entre la presse locale et celle des grands centres.

Dans la grande majorité des bases américaines que j'ai eu l'occasion de visiter en Angleterre, en France et en Allemagne, j'ai eu des rencontres avec les représentants de la presse locale. Je dois dire que ces rencontres ont été organisées par l'Information Office, soit d'office, soit sur ma demande. J'ai pu constater, durant mon voyage, que les relations de la presse locale avec les autorités américaines sont très poussées et se poursuivent dans les meilleurs conditions. La presse locale contribue beaucoup à l'affermissement de bonnes relations entre les deux peuples.

La situation ne me paraît pas être la même, en ce qui concerne les relations entre les autorités américaines et la presse des grandes villes. D'abord, les relations directes et personnelles sont beaucoup plus difficiles et beaucoup plus rares; ensuite la plupart des grands journaux aiment donner aux événements une ampleur artificielle afin de pouvoir attirer l'attention et l'intérêt du lecteur; finalement, ils ont une couleur politique, c'est-à-dire, ils jouent le rôle de porte-parole d'un courant d'idée politique qui peut être soit favorable, soit défavorable à l'Organisation Atlantique.

Un autre point qui concerne la presse, même favorable, et qui me paraît être une lacune, c'est la rareté des articles et reportages sur les bases situées sur un territoire étranger, les fonctions de celles-ci, du point de vue de la défense atlantique, le mode de vie que l'on mène dans la base, les relations existantes, et celles possibles et souhaitables entre les peuples, etc..

En un mot, le non accomplissement de cette tâche éducative mais pourtant si importante de la presse, ne permet pas au grand public de se faire une idée exacte de la présence des troupes étrangères sur son propre territoire et de corriger ses préjugés.

Les publications officielles de l'OTAN comblent, dans une large mesure, cette lacune. Mais malgré tous les efforts faits, elle sont, à mon sens, loin d'être satisfaisantes. Par là, je n'ai nullement l'intention de mettre en doute la valeur et la qualité de ces publications. Ce que je veux souligner c'est le fait que leur diffusion n'atteint pas le grand public. Ce sont plutôt ceux qui s'intéressent aux problèmes internatinoaux et atlantiques qui les reçoivent ou se les procurent. La diffusion de ces publications doit aller au-delà

de ces limites. Je connais en Turquie un nombre considérable de maitres d'écoles et de professeurs, qui ont souffert du manque de documents, pour expliquer à leurs élèves le rôle et l'importance de l'OTAN, à l'occasion de l'Anniversaire de celle-ci.

Une aussi large diffusion des publications de l'OTAN, telle que je l'envisage, ne peut sûrement pas être assurée directement de Paris, par les soins des services intéressés du Secrétariat Général. S'il était possible de créer, avec la collaboration et le concours du gouvernement local, un centre de publications, ou mieux, de diffusion de publications dans quelques villes des pays membres, on aurait alors atteint le but de mettre ces publications précieuses à la portée de tous.

E. — La présence des militaires américains met-elle en danger la paix et la tranquillité des régions où ils vivent?

J'estime que le passage d'un article de Laurence Easterbrook paru dans le "London News Chronicle" du 17 septembre 1960, donne bien la réponse de cette question: "I lived in the neighbourhood, and occasionally one reads in the local paper of little incidents, but I have never heard of the camp being mentioned as a menace to local peace."

En effet, les militaires et les fonctionnaires civils américains viennent, en général, sur le vieux continent accompagnés de leurs familles. Et un américain, accompagné de sa famille est sans doute un bon père de famille. Les auteurs des incidents sont généralement des GI's célibataires.

Cette situation explique, à mon sens, pourquoi, les "presidential directives" de 1960 avaient causé un certain mécontentement parmi les populations des régions où sont situées des bases américaines; et elle explique encore l'attitude des européens envers les membres des forces américaines pendant la guerre et après la guerre.

DEUXIEME PARTIE

LES RELATIONS ECONOMIQUES

Les effets et les conséquences économiques du stationnement des forces étrangères ne sont sûrement pas les mêmes pour tous les pays européens membres de l'OTAN. Ces effets et consé-

quences varient de pays à pays, et dans le même pays, de région à région.

Il me paraît utile d'étudier tout d'abord les effets de la présence des forces étrangères sur l'économie régionale qui sont, d'après mes constatations, plus visibles, plus directs et plus importants. Qu'il me soit permis de dire même que dans certaines régions que j'ai eu l'occasion de visiter, c'est le facteur économique qui joue le rôle le plus important et prépare un terrain favorable aux bonnes relations publiques.

Il est vrai que la plupart des américains ne vivent pas dans le "local economy". C'est à très juste titre qu'il est dit dans un article paru dans Harper's magazine que "virtually all the CI's and their wives, even those who are out in the villages ("on local economy"), make the base the center of their lives (Clancy Sigal, "Our exiled Airmen in England", Harper's Magazine, October 1960, pp. 52-59). Mais en dépit de cette situation, il est encore vrai que, si dans la poche droite de tout américain ou canadien, il y a des dollars, dans sa poche gauche il y a de la monnaie du pays de séjour. Afin de me faire une idée, je m'étais renseigné auprès des Agences de l'American Express Company ou de la Banque de Montréal, à propos de la somme moyenne mensuelle de dollars convertis en monnaie du pays de séjour.

A titre d'exemple, je cite:

Schulorpe (G..B.)	\$	285.000	
Chinon (Fr.)	\$	65.000	(une base relativement petite)
Verdun (Fr.)	\$	175.000	
Châteauroux (Fr.)	\$	216.000	
Marville (Fr.)	\$	12.000*	
Mercy-le Metz	\$	10.900*	

Les américains et les canadiens ne sont sûrement pas de bons clients pour le marché local; car ils font les 90 % de leurs achats dans les PX ou AFEX et les commissaries des bases, à des prix assez réduits. C'est pourquoi, un épicier, un boucher, un boulanger ou un marchand d'étoffe du marché local, à qui vous demanderez "quels sont les effets économiques du séjour des américains dans

*) Ce sont des bases canadiennes.

votre région" vous répondra: "Ils n'achètent presque rien. Ils vivent dans leur base, dans leur économie fermée" C'est sans doute vrai. Mais, ce qui est encore vrai, c'est qu'une somme considérable de dollars coule vers l'économie locale, d'une façon ou d'une autre.

Les logements on base étant loin d'être suffisants, beaucoup de familles américaines se logent dans le "local economy". Elles paient alors la location, le gaz, l'électricité etc...

Les bases américaines sont de grandes consommatrices de main-d'oeuvre. Elles recrutent un nombre assez élevé de personnel parmi les citoyens du pays de séjour. Les autorités militaires américaines passent des contrats de transport, de construction etc.. avec les sociétés privées et d'entreprise du pays de séjour. On fait des achats en gros au compte des PX (ou APEX) et des commissaries.

Il me parait utile de prendre en considération ces différents points:

1) Le problème du logement.

Comme je l'ai mentionné plus d'une fois, le "housing shortage" est un grand problème pour les autorités américaines. Le tableau suivant permettra de mieux voir la situation actuelle:

Country and Service	Total requirements	Available units	Under const. or approv.	Current deficit
France Army	5812	3,220	698	1,894
AF	5,308	4,021	402	885
Germa. Army	51,401	40,699	0	10,702
AF.	9,979	8,442	0	1,537
U.K. Army	91	0	91	0
AF.	5,322	1,447	2,683	1,192
Turkey Army	209	0	114	95
AF.	975	0	850	125

Afin de pouvoir résoudre le "housing problem", on fait construire d'une part des maisons de type et de standard américain sur le terrain même de la base ou parfois sur un terrain, (un "housing area") plus ou moins loin de celle-ci; d'autre part, on s'efforce de

combler ce "housing shortage" en logeant certaines familles dans des maisons des villes et villages voisins qui répondent au standard minimum américain.

Quand les familles américaines se voient obligées de louer une maison ou un appartement dans le local economy, plusieurs problèmes surgissent.

D'abord, il est très difficile de trouver dans des petites villes et villages du vieux continent des maisons d'habitation répondant aux exigences des américains et des canadiens. C'est pour cette raison que plusieurs officiers de la CRAF de la base de Montmédy-Marville (France) ont préféré s'installer dans des villes belges, telles que Florenville, Virton et Arlon. (En Octobre 1960, sur 930 familles 353 habitaient en Belgique, 78 seulement dans le "local economy"; 407 familles étaient logées dans la Cité de Familles de Neers-Longuyon, Meurthe et Moselle, et 92 familles dans les Cités des caravanes.)

C'est pour cette même raison encore que plusieurs officiers de la base de Schultorpe (Angleterre) avaient leur maison à Cambridge ou dans ses environs.

La conséquence inévitable de la demande de location, c'est la hausse sensible des loyers. Les propriétaires préfèrent louer leur maison aux étrangers qui peuvent payer davantage et la hausse des loyers devient une cause de mécontentement parmi la population locale.

Dans certaines régions cette situation encourage la construction d'immeubles. Ce sont plutôt des sociétés immobilières qui construisent de grands immeubles pour les louer aux membres des Forces étrangères. C'est ainsi que la "Société Immobilière de Longuyon" a fait construire une grande "Cité de familles". C'est ce que les américains appellent "garanteed rental"; parce qu'ils garantissent, pour un délai déterminé, le paiement du loyer, même si la maison ou l'appartement n'est pas occupé.

En Allemagne la situation est différente. Cette différence résulte du fait qu'au début les Forces Américaines se sont trouvées sur le territoire allemand au titre de forces d'occupation, ensuite comme forces alliées. En effet, les maisons qui sont affectées au logement des familles américaines ont été construites par le Gouvernement allemand comme frais d'occupation. Ce qui au début,

était un fardeau pour l'économie allemande, aujourd'hui n'a aucune influence positive et directe sur cette économie.

On peut remarquer dans le tableau reproduit ci-dessus que les 49,141 maisons dont disposent les américains sur le sol allemand ne suffisent pas et qu'il y a un déficit total de 12,239 maisons. Mais on ne s'engage pas à faire de nouvelles constructions. Un grand nombre de familles américaines se voient donc obligées de se loger dans le "german economy". Loger ces familles dans le "german economy" est une des tâches des plus épineuses. Pour pouvoir donner une idée de la situation, je choisis comme exemple une des villes de l'Allemagne qui a le moins souffert des destructions de la guerre: Wiesbaden. On sait que cette ville est le Quartier Général de l'USAF. A Wiesbaden, le nombre de familles qui sont logées dans le local economy s'élevait à 1700 en 1961. Les immeubles de la ville n'ont pas été détruits pendant la guerre; mais on remarque une augmentation de la population surtout ces dernières années; il y a donc beaucoup de demandes de location.

Le propriétaire allemand préfère louer sa maison aux américains, ces derniers pouvant payer plus que les allemands. En effet, actuellement le loyer qu'un américain paie pour une maison ou un appartement de même standard est de 20 % plus élevé que le loyer payé par un allemand. Les américains disent que cette différence de 20 % est satisfaisante pour eux; cela parce que jadis elle était beaucoup plus élevée. C'est grâce à un système de contrôle établi en collaboration avec les autorités allemandes qu'on a pu améliorer la situation.

Le rapport suivant montre combien ce système est efficace:

German Economy Section
Dependent Housing Office

Housing Inspection and Rental Negotiations for the Period 4 February thru 30 december 1960:

Total number of inspection	1507
Total number of successful negotiations	679
Total number of disapproved quarters	34

Reasons (a) German Housing Control
(intended for German families only)

(b) Sanitary reasons (did not meet minimum requirements)

(c) Excessive rentals (off-limits for US personel)

Total number of one-time approvals-Pending further negociation with landlords 337

Total number of housing rental considered reasonable which did not exceed our approvalls ... 457
1507

Accumulated Monthly rental reductions DM. 52,276.

2) L'emploi de la main-d'oeuvre.

Une base américaine a besoin de main-d'oeuvre. Le nombre total de "civilians" employés par les américains en Europe s'élève à 110,000 personnes. Ce nombre est approximativement de 21,000 en France, 90,000 en Allemagne, 3,000 en Angleterre. Ce ne sont que des employés payés par l'"appropriated funds"; le nombre de ceux payés par "non-appropriated funds" constitue également une somme considérable.

On doit mentionner aussi le personnel domestique. A. titre d'exemple je cite les chiffres suivantes:

Loiret (Fr.): 400 bonnes ou femmes de ménage pour 971 familles
 Indre (Fr.): 300 bonnes ou femmes de ménage pour 847 familles
 Haute-Marne: 100 bonnes ou femmes de ménage pour 120 familles.

Il est certain que l'utilisation, par les américains, de la main-d'oeuvre locale, produit des effets considérables sur l'économie régionale. Mais il faut noter que ces effets sont variables selon les pays et selon les régions.

En France, par exemple, j'ai visité tout d'abord les bases américaines situées dans la partie sud-ouest du pays, nommément celles

qui sont stationnées à Orléans, à Châteauroux, à Saumur, à Chinon et à La Rochelle. Ce sont plutôt des régions dont la principale occupation de la population est l'agriculture. On n'y rencontre pas de grands centres d'industrie. Avant l'installation des bases américaines, le chômage était dans cette région un des grands problèmes qui occupaient les autorités gouvernementales ainsi que municipales. Après le stationnement des bases américaines la situation s'est visiblement améliorée et, au dire des intéressés, le chômage est réduit au minimum.

On peut même lire dans un excellent rapport que j'ai eu l'occasion de consulter à Paris, grâce à la bienveillante autorisation du Directeur de la Mission Centrale de Liaison pour l'Assistance aux Armées Alliées, les lignes suivantes: "On admet généralement, sur le plan local, que la présence alliée a contribué à supprimer presque totalement le chômage dans les professions intéressées, spécialement chez les manoeuvres... on ne saurait mésestimer les heureux effets... des embauchages de personnel réalisés sur le marché local du travail et sur la réduction du nombre des chômeurs dans la plupart des départements de la Ligne de Communication".

J'avais demandé à un haut fonctionnaire français à Châteauroux quelles seraient les conséquences d'une évacuation éventuelle de la région par les américains; il m'avait alors répondu par un simple mot: "catastrophiques".

Et, pour donner un autre exemple, cette fois de l'Angleterre, je me réfère à un article paru dans le "Eastern Daily Press" du 16 septembre 1960, intitulé "USAF leave Schultorpe-but not yet":

"About 900 British civilians employed full time and part time on the base would have to find other work.

"A community of some 10,000 service personnel, their families and civilian employees would no longer exist.

"The Americans would not be spending a conservatively-estimated 138,145 a month in the area.

"West Norfolk property rents should take a distinct drive.

"An enormous amount of money spent by the USAF on outside contracts would be stopped".

La situation est différente, par exemple, dans la partie nord-

est de la France, région industrielle; et plus particulièrement en Allemagne.

En effet, dans cette région de la France, l'industrie nationale utilise toute la main-d'oeuvre possible et le chômage n'y constitue pas un problème qui attende une solution. Dans ces conditions l'offre d'emplois des bases américaines, loin de contribuer à l'économie locale, devient plutôt un élément de concurrence avec l'industrie française. L'ouvrier français doit donc choisir; et il est très naturel que le niveau des salaires, les conditions de travail et les sécurités assurées déterminent son choix.

Mais afin d'éviter, d'une part, cette concurrence qui peut engendrer des effets défavorables pour l'industrie française, d'autre part, le personnel dont les bases étrangères ont absolument besoin, le gouvernement français applique depuis 1954 un statut dont j'aurai l'occasion de reparler.

En Allemagne, pays presque complètement industrialisé, la situation est plus délicate. Au début, c'est-à-dire pendant les premières années de l'occupation, le stationnement des forces étrangères sur le sol allemand a permis à un nombre considérable d'ouvriers de trouver un emploi. Mais, au fur et à mesure que l'industrie allemande s'est mise en marche et a commencé à prendre une ampleur sans précédent, la main-d'oeuvre locale s'est avérée insuffisante et on a dû alors ouvrir les portes aux ouvriers étrangers. On estime que le nombre total approximatif d'ouvriers étrangers est actuellement de plus de deux millions. Dans l'état actuel des choses, il est tout naturel de tirer cette conclusion que la présence des forces étrangères en Allemagne ne produit pas des effets favorables sur l'économie du pays quant à l'emploi de la main-d'oeuvre. Et, contrairement à ce qui se passe en France, j'ai constaté que la préférence de l'ouvrier allemand est pour l'industrie nationale.

Un fonctionnaire américain avec qui je me suis entretenu à ce sujet m'a expliqué franchement les difficultés de recruter des éléments qualifiés. "Le plus souvent, m'a-t-il dit, nous sommes obligés de recruter les débutants, les apprentis; mais ceux-ci passent leur période d'apprentissage dans notre business et ensuite ils se dirigent vers l'industrie allemande. Notre grande difficulté c'est de recruter de bons éléments techniques, tels que manoeuvres, ingénieurs etc... Pour le personnel de secrétariat nous ne ressentons pas cette même

difficulté, étant donné que nos conditions de travail, sur ce plan, sont préférables à celles locales.

“Il est à remarquer que les allemands qui travaillent dans notre business, sont ceux qui y travaillent généralement depuis de longues années et l'âge moyen des “local civilian employed” est approximativement de 40 ou 45 ans.”

Il serait peut être intéressant de noter que les autorités allemandes sont contentes de voir les ouvriers et les employés âgés continuer leur travail auprès des américains. En effet, un fonctionnaire du Ministère de Travail, à Bonn, m'a dit qu'il serait extrêmement difficile de les replacer dans l'industrie nationale.

Malgré la baisse considérable d'ouvriers et d'employés travaillant dans le business américain (d'après les renseignements qui m'ont été donnés par le Ministère de Travail, le nombre des ouvriers et employés s'élevait à 370,000 il y a quelques années) il y a encore presque 200,000 allemands qui travaillent dans les services américains. On ne peut pas supposer que la totalité de ces ouvriers et employés continuent à travailler auprès des américains parce qu'il serait trop difficile pour eux de trouver un emploi dans l'industrie allemande. Il doit y avoir des motifs sérieux pour choisir l'une ou l'autre. C'est encore un fonctionnaire américain qui me répond et qui me dit que les salaires payés dans les deux secteurs sont les mêmes; par contre, les superviseurs allemands sont très stricts et exigeants et ceux américains beaucoup plus tolérants. L'ouvrier allemand qui travaille dans la base américaine a son habitation aux environs de celle-ci; s'il trouve un emploi dans une usine allemande, il est fort probable qu'il rencontrera des difficultés pour trouver une maison à louer à proximité du lieu de travail et se verra obligé de faire tous les jours d'assez grandes distances.

L'emploi, par les forces étrangères, de la main-d'oeuvre locale engendre de sérieux problèmes à résoudre: on doit assurer le recrutement du personnel nécessaire aux forces étrangères; on doit contrôler les répercussions de ce recrutement sur le problème des salaires, du chômage et des travaux civils; on doit empêcher la rémunération en devises; il faut assurer au personnel recruté les conditions de travail qui sont exigées par la législation nationale; il faut établir les procédures de solution des conflits pouvant surgir entre l'employeur et l'employé, etc...

En France et en Allemagne toutes ces questions font l'objet d'une réglementation très étudiée, très détaillée et très satisfaisante.

En effet, depuis le 1er janvier 1954 le personnel recruté pour le compte des Forces Alliées en France dispose d'un statut officiel approuvé par les Départements ministériels du Travail et de la Défense Nationale, qui fixe les conditions d'emploi, de travail et de rémunération.

Il m'est impossible d'analyser ce très intéressant Statut. Afin de montrer la situation juridique du personnel recruté pour le compte des Forces Alliées en France je me permets de reproduire seulement l'article premier dudit statut:

art. 1 — Situation juridique

1°) — Le personnel civil employé dans les Bases et Installations Alliées bénéficie de la réglementation du travail appliquée dans le Secteur privé telle qu'elle ressort du Code de Travail et des usages généralement pratiqués, sous réserve des dispositions particulières fixées aux articles 50, 52 et 53 ci-dessous, en raison du caractère spécial des Bases Alliées en tant qu'organisations militaires.

2°) — Le contrat de travail souscrit par le personnel est un contrat de droit privé soumis aux règles de droit commun.

Je dois ajouter encore que ce Statut comprend 58 articles répartis en XII Titres qui sont les suivants:

- Titre I — Nature de Contrat
- Titre II — Gestion du Personnel
- Titre III — Conditions d'emploi
- Titre V — Salaires
- Titre VI — Primes et Indemnités
- Titre VII — Modalités de Paiement des Salaires
- Titre VIII — Sécurité sociale - Retraite des Cadres
- Titre IX — Services Médicaux-Hygiène et Sécurité
- Titre X — Représentation syndicale
- Titre XI — Dispositions diverses
- Titre XII — Modalités de mise en vigueur du Statut

Un autre document est étroitement lié au Statut; l'accord conclu le 21 janvier 1959, à Paris, entre les représentants de l'United States European Command et la Mission Centrale de Liaison pour l'Assistance aux Armées Alliées.

Cet accord établit les procédures applicables par le Bureau Financier Franco-Américain de Règlement pour le Remboursement au Gouvernement français des Travaux, Fournitures, services et autres prestations fournis aux Forces Armées des Etats-Unis d'Amérique.

C'est en vertu de cet accord que se fait le paiement du personnel et de la main-d'oeuvre utilisés par les forces armées des Etats-Unis et administrés par les services français.

L'étude de ces deux textes montre bien que ce sont les Services de l'Intendance Française qui recherchent les candidats pour les emplois demandés par le Commandement Allié et que c'est le Commandement Allié utilisateur qui choisit les candidats les mieux qualifiés pour les emplois demandés.

En Allemagne, cette question fait l'objet d'une Convention collective, dite "Convention collective du 28 janvier 1955 pour les salariés employés sur le territoire de la République Fédérale Allemande par les services, entreprises et autres institutions des Autorités et Forces Alliées" (valable à compter du 1er Janvier 1955).

Cette Convention est conclue entre la République Fédérale Allemande représentée par le Ministre des Finances et sept syndicats dont l'un est celui des employés.

C'est en vertu de cette convention collective dont les dispositions sont reconnues par la Haute Commission Alliée en Allemagne, que sont réglées toutes les questions relatives à la main-d'oeuvre. La convention comprend vingt articles qui règlent les points suivants:

- Art. 1 — Champ d'application
- Art. 2 — Durée du travail
- Art. 3 — Heures supplémentaires, travail de nuit, du dimanche et des jours fériés
- Art. 4 — Heures de travail perdues, absences, chômage partiel

- Art. 5 — Paiement des salaires et traitements en cas de maladie
- Art. 6 — Indemnité de décès
- Art. 7 — Congé de détente
- Art. 8 — Début et fin du contrat de travail
- Art. 9 — Salaires et traitements
- Art. 10 — Classement par groupe et échelons
- Art. 11 — Travail à l'extérieur du lieu d'emploi normal
- Art. 12 — Primes de difficulté
- Art. 13 — Indemnité pour l'emploi d'appareils et d'outils appartenant au salarié
- Art. 14 — Rénumération du travail au rendement ou des travaux similaires
- Art. 15 — Dispositions particulières
- Art. 16 — Délai de forclusion
- Art. 17 — Dispositions transitoires
- Art. 18 — Conciliation des litiges relatifs à l'interprétation de la Convention collective
- Art. 19 — Dépôt de la Convention en un lieu accessible aux salariés
- Art. 20 — Mise en vigueur et durée de validité.

Pour terminer, je dois noter que tous les intéressés avec lesquels j'ai eu l'occasion de m'entretenir ont été d'accord pour estimer que la présence des chantiers militaires n'a apporté aucune entrave notable à la bonne exécution des travaux du secteur civil.

3) Achats.

a) Achats individuels.

On doit admettre que généralement, les achats faits par les militaires et leurs familles sont très peu nombreux.

Comme il est dit, dans le rapport sus-mentionné, "seuls, les commerces d'alimentation bénéficient dans une faible mesure de la clientèle alliée qui s'approvisionne *accidentellement* en fruits, légumes, oeufs, conserves de marque, pâtisserie et, plus rarement, en vins et liqueurs.

Les commerces de textiles, de chaussures, de quincaillerie et

autres produits industriels ne sont pratiquement pas visités par les américains”.

En effet, les sondages que j'ai pu faire dans les PX (ou AFEX) et les commissaries m'ont permis de tirer les mêmes conclusions.

Pourquoi les américains préfèrent-ils leurs PX et commissaries?

La cause première et essentielle est que, dans les PX et commissaries, les prix sont généralement beaucoup moins élevés. La seconde c'est que les américains prétendent qu'en ce qui concerne les denrées alimentaires, celles-ci ne répondent pas aux conditions d'hygiène, de goût et de présentation auxquelles le consommateur américain est habitué et attache une grande importance.

Pour citer une troisième cause je me réfère encore au rapport que j'ai mentionné plusieurs fois: “Quels qu'en soient les motifs, il est indubitable que l'Américain, à son arrivée en France, a la conviction qu'il risque de se faire exploiter; que les prix qui lui sont faits sont nettement plus élevés que ceux consentis à la population civile.”

C'est pourquoi le commerçant local dira que les américains vivent dans leur économie fermée, et que la présence des forces alliées ne produit aucun effet favorable sur le marché local. Mais si l'on ne veut pas se tromper sur la réalité des choses, il ne faut pas perdre de vue que le personnel recruté et payé pour le compte des forces alliées — étant donné que les portes des PX et des commissaries leurs sont fermées — s'approvisionne au marché local.

Il faut bien mentionner encore qu'en France et en Allemagne les américains achètent un nombre considérable de voitures.

b) Achats en gros pour le compte des PX et des commissaries.

En France, par exemple, il est intéressant de noter que les marchandises d'origine française mises en vente dans les PX et les commissaries ne constituent que les 33 % du montant dans les PX canadiens, et les 3 % seulement dans les PX américains. En dehors des denrées alimentaires assez peu nombreuses (fruits et légumes, oeufs, confitures dans les commissaries, alcools et liqueurs dans les Class VI) les produits français vendus sont surtout des parfums, des articles de souvenirs, des crèmes de beauté, etc..

D'après les renseignements qui m'ont été donnés sur la bienveillante autorisation de la Mission Centrale de Liaison, le volume des commandes passées en France par les deux organismes acheteurs des post-Exchanges américains, pour l'année 1960 s'élève à \$ 274.064,86, pour European Exchange system et \$ 171.443,90 pour Air Force exchange system.

A titre d'exemple je reproduis les deux tableaux suivants:

EUROPEAN EXCHANGE SYSTEM 1960

DESIGNATION	DOLLARS	FRANCS FRANCAIS
Parfums	198.727,81	97.376.627
Articles de Paris	17.789,10	8.716.659
Colifichets	9.714,20	4.759.958
Porcelaine et Verrerie	2.489,89	1.220.047
Divers	45.343,86	22.218.490
	<u>274.064,86</u>	<u>134.291.781</u>

AIR FORCE EXCHANGE SYSTEM-1960

DESIGNATION	DOLLARS	FRANCS FRANCAIS
Parfums	89.201,86	43.708.911
Colifichets	3.378,46	1.655.445
Articles de Paris	1.806,00	884.940
Porcelaine-Verrerie	1.039,38	509.296
Divers	76.018,20	37.248.919
	<u>171.443,90</u>	<u>84.007.511</u>

Pour les commissaries, ce volume est visiblement moins élevé. Pour l'année 1954, par exemple, les achats faits en France, au bénéfice des commissaries, ne s'élevaient qu'à \$ 2 millions (700 millions de francs français) pour un chiffre d'affaire global de ces commissaries qui se rapprochait de 2.415 millions de francs.

Dans les commissaries que j'ai visitées, j'ai constaté que la plupart des denrées alimentaires étaient d'origine étrangère. Le lait était, par exemple, d'origine hollandaise ou danoise, la viande argentine etc.. Il était impossible de trouver dans les commissaries

aucune sorte de fromages français pourtant si réputés. La peur des microbes et les exigences d'hygiène des américains les empêchent de consommer le lait et les produits laitiers français. En effet les autorités américaines veulent contrôler les laiteries. Il m'a été dit qu'en France, il n'y a qu'une seule laiterie (Laiterie du Mans, Sarthe) qui a accepté le contrôle américain et qui leur fournit le lait. Il m'a été rapporté aussi qu'un abattoir industriel (Fleury et Michon, Parthenay, Vendée) fournissait la viande aux commissaries. Celles-ci achètent parfois les légumes et les fruits du marché local; mais presque jamais de pain français.

*
**

J'ai déjà dit que les conséquences économiques du stationnement des forces armées étrangères étaient différentes selon les régions et selon les pays.

En effet, on peut admettre qu'en France ces conséquences sont généralement favorables et constituent une contribution à l'économie nationale. Cette contribution est plus visible s'il s'agit des économies locales; moins visible peut-être, mais nullement défavorable quant à l'économie générale.

Tandis qu'en Allemagne et dans son ensemble, la situation est toute différente.

J'ai déjà souligné que l'emploi de la main-d'oeuvre allemande par les forces étrangères ne constitue plus un facteur d'élimination du chômage.

On ne peut non plus prétendre que la présence des forces de l'OTAN encourage la construction des bâtiments d'habitation, étant donné qu'un nombre considérable de bâtiments construits par le gouvernement allemand sont mis à la disposition des forces étrangères. En vertu des Traités de Bonn ces logements sont "free of charge"; l'occupant ne payant que le gaz, l'électricité, etc. Cette situation cause aux finances allemandes une perte de revenu qui s'élève à 300 millions de DM par an.

Ces logements ont été construits pendant la période d'occupation et après 1955 et répondent au standard américain, donc supérieur à celui allemand.

Les immunités d'impôts et de taxes sont accordées aux per-

sonnels des forces étrangères. Ainsi, ceux-ci sont exempts des "mineral oil tax, customs for mineral oils, moto-vehicles taxes, turnover tax-turnover equalisation tax". Ces exemptions causent aux finances allemandes une perte approximative de un milliard de DM par an.

L'agriculture allemande souffre aussi de la présence et surtout des manoeuvres militaires des troupes étrangères. On a estimé par exemple, que les manoeuvres militaires d'hiver seulement (durée: 4 mois) causent une perte de 10 millions de DM (réparation des routes abimées, dommages, etc.).

Malgré cet état des choses, il est généralement admis que la présence des forces de l'OTAN sur le sol allemand est nécessaire; le gouvernement et le peuple allemand, conscients de cette nécessité, supportent volontiers les charges qui leurs incombent. Un parlementaire allemand avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir longuement à Francfort a. M. m'a dit que le peuple allemand sait que, si les américains ne se trouvaient pas sur leur territoire, ce seraient sûrement les troupes russes. La population se sent plus sûre avec la présence des américains. Chaque jour il y a un afflux de personnes venant de l'Est. On apprend d'eux ce qu'est la présence des Russes.

Il est en outre reconnu que l'industrie allemande s'est mise en marche, après la guerre, grâce à l'aide des américains.

*
**

Pour terminer, il me paraît utile de reproduire ci-dessous le montant des dépenses de l'U.S. Department of Defence" pour l'année fiscale 1961 dans quelques pays européens membres de l'OTAN et les renseignements donnés dans le bulletin de l'US Third Air Force", sur les dépenses de l'USAF en Grande Bretagne:

"1) Following is the U.S. Department of Defense expenditure for fiscal year 61 in the countries listed below. These expenditures include appropriations for military functions of the DOD, the Military Assistance Program, DOD non-appropriated fund activities and expenditures, as appropriate, of other activities of the U.S. Government which meet the NATO definition of Defense expenditures:

Germany	\$ 640 million
France	\$ 271 million
United Kingdom	\$ 271 million
The Netherlands	\$ 34 million
Belgium-Luxembourg	\$ 21 million

2) NEWS from the USAF press Office, South Ruislip, October 12.— United States armed Forces in Britain spent more than \$ 206 million (nearly £ 74 million pounds sterling) during the fiscal year ended last June 30, it was announced at Third Air Force headquarters today.

The grand total of \$ 206,376,220 (approximately £ 73,705,790) included all types of dollars outlays in Britain made through the United States Air Force, largest element of U.S. Forces in the United Kingdom, and the U.S. Army and Navy.

Biggest single portion of total expenditure was the \$ 77,394,783 (£ 27,641,000) which United States Forces paid to British government agencies for supplies and services which they provided. Leading this category were payments of more than \$ 49 million (£ 27.5 million) to the Air Ministry, of which approximately \$ 30 million (£ 10.7 million) was for construction of all sorts. Other payments included \$ 1,550,605 (£ 553,800) to the General Post Office for use of communications facilities and \$ 145,597 (£ 52,000) to British Railways for freight and passenger transportation.

Purchases by American servicemen and their families in Britain made up the second largest category of dollar expenditure. As individuals, they spent a total of \$ 58,534,070 (£ 20,905,000) on rent, heat, light, food, recreation, transportation and other purchases direct from British tradesmen.

Third largest category consisted of payments made directly by U.S. forces to British companies for supplies and services. Of the \$ 26,204,177 (£ 9,562,469) in this bracket, the U.S. Air Force in Britain contributed more than \$ 22 million (approximately £ 8 million).

Dollar purchases by Air Force and Navy Exchange organizations, American versions of NAAFI, came an additional \$ 22,586,061 (£ 8,066,450). This amount represents salaries of

British employees and British products bought by both agencies for later dollar sale to American servicemen and their families at outlets located at USAF bases and Navy stations in Britain. AFEX purchases aggregated \$ 21,386,061 (£ 7,637,879), while those of the Navy Exchange came to \$ 1.2 million (£ 428,571).

The smallest category of expenditure amounted to \$ 763,246 (£ 208,302), for salaries of British employees hired directly by the U.S. Navy, which spent \$ 570,737 (£ 203,834), and U.S. Air Force, which paid out \$ 192,509 (£ 68,753). Third Air Force officials point out, however, that most British employees are engaged through the Air Ministry, which is then reimbursed for their services. The total of both direct and indirect salaries for British employees with U.S. Forces was \$ 6,937,734 (£ 2,477,762), of which the Air Force alone contributed \$ 6,366,997 (£ 2,273,927)."

*
**

Miscellaneous payments by all elements of U.S. Forces totalled \$ 20,893,883 (£ 7,819,244).

CONCLUSION

Dans ce modeste rapport, je me suis efforcé de décrire ce que j'ai vu et constaté. J'ai souligné à plusieurs reprises le fait que les Américains vivaient plutôt dans leurs bases qui deviennent ainsi une sorte de centre social et économique clos.

En effet, on peut affirmer que dans tous les pays que j'ai visité, les deux communautés, américaine et locale, mènent une vie séparée et distincte l'une de l'autre. Si l'on pousse le raisonnement un peu plus loin, on est obligé d'admettre que cet état de choses n'est point anormal. Car, on ne peut pas attendre qu'un américain venu en France, en Allemagne, en Angleterre ou en Turquie, pour une durée définie, devienne un français, un allemand, un anglais ou un turc; et qu'il s'intègre parfaitement dans la société du pays de séjour. Il ne faut pas perdre de vue que parfois des groupes de minorités, bien que vivant sur le territoire d'un État donné depuis des siècles et portant la nationalité de celui-ci, restent à l'écart de la communauté nationale et vivent dans leur société close.

Par conséquent, si les relations entre les membres des forces étrangères et la population locale se poursuivent sur un plan amical; si les causes de frottement sont réduites au minimum; si les membres de ces forces se comportent comme les représentants de leur pays; et si enfin quelques américains laissent des amis sur le vieux continent, à leur retour aux États-Unis, et en un mot, si les deux communautés peuvent vivre ensemble, même parallèlement, cette situation doit être considérée comme satisfaisante.

Les drapeaux hissés à l'entrée de la base ou du quartier général flottent comme le symbole de l'amitié des deux peuples. Je suis certain que cette amitié se fortifie de jour en jour et que les peuples de l'OTAN sont conscients de la nécessité de s'unir en vue de pouvoir sauvegarder leur héritage commun.

Aux Jeux Olympiques de Londres, on avait voulu expliquer l'insuccès d'un champion français par le fait qu'il n'avait pu trouver en Grande Bretagne son bifteck habituel. Disons, pour terminer que les Américains ne veulent pas perdre le Championnat de la Paix et viennent aux Jeux Olympiques avec leurs équipements nationaux habituels.
